

Guide pratique des déchets organiques

COMMUNE DE COSSONAY



Valorisez vos déchets en compost et en biogaz



Le bon geste



Il est très important de trier ses déchets compostables correctement afin que le compost produit soit exempt de toute matière indésirable et toxique, comme les plastiques.

Ce que vous pouvez mettre dans le container servant à collecter les déchets méthanisables et compostables (acheminés à Ecorecyclage):

Fruits, légumes, épluchures, noyaux, fruits à coques



Restes de repas crus ou cuits (pâtes, frites, pizza, œufs, pain, desserts, etc.)

Litière organique/minérale et excréments d'animaux herbivores, litière de chat sans excréments



Viande, charcuterie crue ou cuite (y compris os)

Déchets de jardin (feuilles, herbe, branches...)*



Poissons, crustacés, coquillages

Fleurs, plantes vertes, avec ou sans terre (sans pot ni vase)



Produits laitiers (sans emballage)

Vaisselle jetable et emballages marqués OK compost INDUSTRIAL ou OK compost HOME



Marc et filtres de café, thé, sachets de thé, capsules compostables



Graisses de cuisson, huile de friture, beurre, coco, etc. (sans emballage)

*Uniquement petites quantités. Les gros volumes de déchets verts (taille d'arbustes, arbres, gazon, feuilles) doivent être directement acheminés au centre de tri ou à la **Compostière de la Venoge**.

Le mauvais geste



Voici la liste des déchets qui ne peuvent pas être mis dans les containers à déchets compostables acheminés à Ecorecyclage :



Sacs plastique



Capsules de café,
y compris alu et
biodégradables



Verre



Médicaments



Carton, papier,
journaux,
mouchoirs



Canettes,
boîtes de conserve



Bouteilles
en plastique,
y compris PET



Mégots
de cigarette



Vaisselle en
porcelaine ou
biodégradable



Gravier, sable,
cailloux



Couches-culottes,
excréments



Huile de vidange



Savon, shampoing,
produits ménagers
(contenant et
contenu)

Les déchets verts
représentent près
de 30% des poubelles
des ménages.
Mettez-les
au bon endroit!

En cas de doute, n'hésitez pas à
contacter Ecorecyclage :

- par téléphone au 021 821 84 84
- par e-mail à info@ecorecyclage.ch

Utiliser le bon sac



Beaucoup de gens pensent que les articles biodégradables, recyclables ou utilisés à partir de matière recyclée peuvent être mis au compost, mais ce n'est pas le cas.



Les articles biodégradables, dits oxo-dégradables ou oxo-biodégradables, sont fabriqués en polyéthylène, comme les sacs en plastique conventionnels. Un additif est simplement ajouté afin qu'ils se dégradent plus rapidement en présence de lumière (ou de chaleur) et d'oxygène. Ils prennent cependant plus d'un an à se décomposer complètement dans les conditions optimales. Ils ne sont donc pas compostables, tout comme les sacs en plastique traditionnels, car ils contiennent des microplastiques potentiellement nuisibles à la faune et à la flore.



Les sacs compostables, à base de matière végétale, peuvent être utilisés pour le compost industriel. Ils se décomposent également à un rythme relativement lent dans un composteur domestique.

Les sacs utilisés pour le compost sont **reconnaisables à leur quadrillage vert et à leur logo OK compost**. Ils répondent à la norme EN13432.

compostable
≠
dégradable
recyclable!



La différence entre le label OK compost INDUSTRIAL et OK compost HOME



Les produits certifiés **OK compost**, ou **OK compost INDUSTRIAL**, ne peuvent être compostés que dans des installations industrielles, soit à des températures entre 55 et 60°C. Ils ne peuvent donc pas être dégradés dans un compost de jardin où les températures sont plus basses.



Le label **OK compost HOME** indique que le produit peut être ajouté au compost du jardin domestique, d'où la mention « HOME ».

Où déposer son sac ?



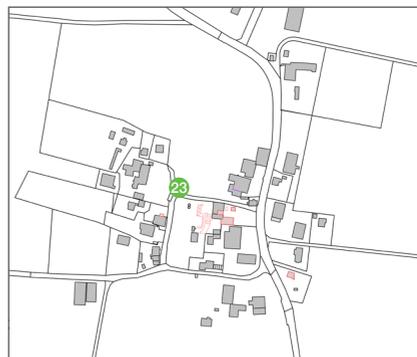
Vous pouvez déposer vos sacs à compost dans l'un des points de collecte situés à Cossonay et Allens :

Cossonay



2. Ch. Derrière-le-Bourg
3. Place de la Tannaz
4. Ch. Prés-du-Dimanche (bas)
5. Ch. Prés-du-Dimanche (haut)
6. Rue du Bicentenaire
7. Ch. des Terrailles
8. Rue des Terreaux
9. Place du Temple
10. Rue Neuve 1
11. Ch. du Stand

Allens



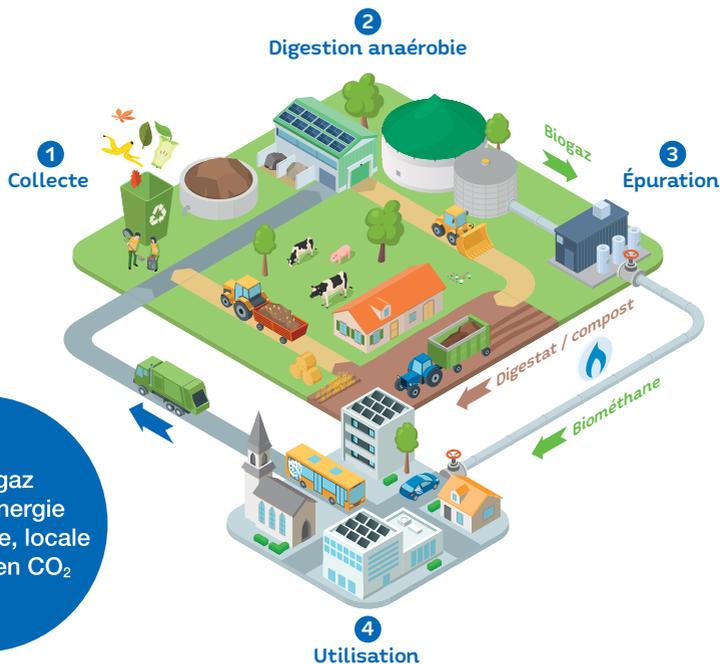
12. Route d'Aubonne (Les Condémines)
13. Ch. du Passoir
14. Ch. de Riondmorcel
15. Ch. de la Jonchère
16. Pré-aux-Moines (poste de Police)
17. Ch. du Levant (ouest)
18. Ch. du Levant (est)
19. Ch. du Signal
20. Ch. de Champ-Paris (nord)
21. Ch. de Champ-Paris (sud)
22. Ch. de Chien-Bœuf
23. Rue du Café des Chasseurs, Allens

Si vous n'utilisez pas votre compost pour le jardin, valorisez-le en le mettant dans un point de collecte !

Et ensuite ?



En Su
de 40 i
produise
du bi
le rés



Le biogaz est une énergie renouvelable, locale et neutre en CO₂

1. Collecte des déchets organiques

Les matières organiques récupérées dans les points de collecte de la commune de Cossonay sont acheminés à l'usine d'Ecorecyclage.

2. Digestion anaérobie

Les déchets passent ensuite dans un digesteur, qui fonctionne comme un gros estomac sans oxygène. La matière organique fermente et produit à la fois du biogaz et du compost.

Le compost est utilisé comme fertilisant naturel et possède d'excellentes valeurs nutritives pour le sol.

3. Épuration du biogaz

Le biogaz est purifié et devient du biométhane (CH₄). Ce dernier possède les mêmes propriétés que le gaz naturel et peut dès lors être injecté dans le réseau de gaz. Il est vendu par la société Energiapro.

4. Utilisation

Le biométhane est utilisé pour le chauffage, la cuisson, l'eau chaude sanitaire, les procédés industriels et la mobilité. Il peut aussi produire de l'électricité grâce à un couplage chaleur-force.



Le biogaz fourni par Energiapro

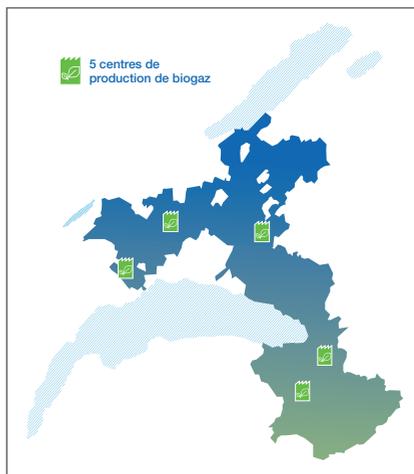


En Suisse, plus d'installations de production de biogaz sont en cours et injectent du biogaz dans le réseau gazier.

Energiapro propose du biogaz local produit à partir de déchets organiques (Ecorecyclage à Lavigny) et de boues d'épuration (STEP de Penthaz, Roche, Collombey-Muraz et Écublens FR), sur le réseau du groupe Holdigaz.

En 2023, la production annuelle de biogaz sur les cinq sites atteindra plus de 30 mio de kWh, ce qui représente une consommation moyenne de chauffage de 2'000 ménages de quatre personnes par an. Plusieurs autres projets d'installations de biogaz sont en cours.

Malgré le nombre d'installations croissant, il existe en Suisse un fort potentiel de développement, notamment au niveau du tri et du recyclage des déchets organiques ménagers, mais aussi dans le domaine de la valorisation des déchets agricoles, tels que le lisier des bovins et les déchets verts des exploitations agricoles.



Energiapro vend du biogaz produit par 5 sites situés sur le réseau du groupe Holdigaz.



Ecorecyclage, à Lavigny, produit du biogaz grâce aux déchets organiques récoltés auprès de 40% de la population vaudoise.

Comment contribuer ?



Plusieurs moyens simples et à la portée de tous existent pour contribuer au développement de la production de biogaz :

Trier ses déchets de ménage

Videz vos déchets verts dans les points de collecte prévus par la commune. Ils seront valorisés en biogaz et en compost.

Rouler au biogaz

Le gaz naturel carburant (ou GNC) utilisé en Suisse contient d'office 20% de biogaz. Cette part peut être augmentée par l'acquisition de certificats de biogaz.

10 kg
de déchets
organiques
=
0.7 litre
d'équivalent
essence

Chauffer au biogaz

Si vous êtes client d'Energiapro et que vous consommez du gaz, vous pouvez ajouter une part de biogaz à votre consommation, à choix entre 20, 50 ou 100%.

Energiapro garantit que la quantité de biogaz commandée a été produite et injectée localement dans le réseau de distribution.

En choisissant du biogaz, vous participez au développement des énergies renouvelables et soutenez la production locale.

Grâce à l'achat
de certificats,
il est possible
d'ajouter une part
de biogaz à sa
consommation

Liens utiles et partenaires

- www.cossonay.ch
- www.energiapro.ch/biogaz
- www.ecorecyclage.ch
- www.biomassesuisse.ch


energiapro

ecorecyclage
production de biogaz

sociétés du groupe HOLDIGAZ